



# Elections au CTPU

Vote par correspondance : 4 janvier - 4 février 2010)

**Contre l'autonomie renforcée mise en place par la LRU,  
Force Ouvrière défend les statuts de fonctionnaires d'État des universitaires,  
avec les droits et garanties qui y sont attachés,  
Force Ouvrière défend l'Université laïque et républicaine**

**La loi LRU – dont FO revendique l'abrogation - doit aboutir à une université fondée sur la rentabilité :**

- recherche sur projets ;
- remise en cause des disciplines, au nom de la « professionnalisation » (notamment la « masterisation ») ;
- restructuration, avec fusions contraintes d'UFR, suppression d'antennes IUFM, désassociations d'UMR.

Les droits et garanties nationaux contenus dans les statuts de 1984 des universitaires, sont antinomiques avec les nouveaux pouvoirs de Présidents « libres et responsables » qui veulent « gérer leur] *Université comme une entreprise* » (Interview d'un Président dans Le Figaro du 11 septembre 2009).

La mobilisation des universitaires et l'action syndicale indépendante ont interdit à la Ministre d'aller au terme du processus de destruction des statuts de 1984, seuls remparts contre l'arbitraire local.

## Indépendance des universitaires

Le SNPREEES-FO a combattu le décret de mars 2008 qui supprimait le jugement par les pairs.

Le SNPREEES-FO a revendiqué la garantie de cette indépendance. La ministre a dû l'intégrer dans son décret statutaire.

## Obligations de service

La ministre a dû se résoudre à limiter les pouvoirs du Président :

- en maintenant la définition nationale du service : moitié enseignement avec 192 h. TD, moitié recherche ;
- en limitant la modulation qui « ne peut se faire sans l'accord écrit de l'intéressé ».

Le nouveau décret statutaire constitue une régression par rapport au statut de 1984, le SNPREEES-FO exige l'abrogation du décret.

**FO, syndicat indépendant, agit dans les établissements :**

- pour préserver les droits statutaires et l'indépendance des universitaires contre toutes pressions ;
- pour le maintien de tous les postes de fonctionnaires, contre les licenciements des non-titulaires, qui doivent être titularisés

**FO agit nationalement :**

- pour que le ministère fasse appliquer la réglementation nationale, et respecter partout l'égalité de traitement des universitaires ;
- pour que le ministère finance ses propres réformes (équivalence TP-TD, référentiel), pour la création des postes

**VOTEZ pour les candidats FO au CTPU sur la base de ce mandat.**

Toutes les informations sur <http://www.snpreesfo.fr/>